

# MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 32. — N° 41.

## TE VEA NO, TAHITI

Mahana maha 11 atopa 1883.

**PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :**  
 Un an ..... 18 fr.  
 Six mois ..... 10 »  
 Trois mois ..... 6 »  
 Un numéro : 30 centimes.

Pour les **Abonnements** et les **Annonces**, s'adresser

à l'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

**PRIX DES ANNONCES (au comptant) :**  
 Les 20 premières lignes ..... 30 c. la ligne.  
 Au-dessus de 20 lignes ..... 25 id.  
 Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

### PARTIE OFFICIELLE

#### GOUVERNEMENT DE TAHITI

##### DÉCRET

(Ministère de la Marine et des Colonies — Direction des Colonies.)

Le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,  
 Sur le rapport du Ministre de la marine et des colonies,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. M. MORAU (Nicolas-Marie-François-Auguste), commissaire de la marine, est nommé Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau DONLONOR DES ESSARTS, relevé de ses fonctions sur sa demande.

Art. 2. Le Ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 avril 1883.

Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :  
 Le Ministre de la marine et des colonies,  
 Signé : CH. BRUN.

Par décision ministérielle en date du 1<sup>er</sup> juin 1883, M. le lieutenant de vaisseau Duplessis a été nommé aide-de-camp de M. le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.

#### ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR

Par décision du Directeur de l'Intérieur en date du 9 octobre courant, M. Dosmond, sous-chef de bureau, a pris la direction du 1<sup>er</sup> bureau, en remplacement de M. Gardéy, allant en congé.

Par décision du Directeur de l'Intérieur en date du 4 octobre courant, le sieur Teiho a Taaana a été nommé mutui de la ville de Papeete, en remplacement de Teanuinauverau, licencié.

Par décision du Directeur de l'Intérieur en date du 8 octobre courant, le sieur Mehiti a Tave a été nommé mutui de la ville de Papeete, en remplacement de Haoa, licencié.

Par décision du Directeur de l'Intérieur en date du 9 octobre courant, le sieur Airima a Tairui a été nommé caporal mutui du district de Teavaro-Teaharua (Moorea), en remplacement du nommé Tauvira a Tipepe, licencié.

#### AVIS.

Il sera procédé, le 16 octobre courant, à deux heures de l'après-midi, dans le cabinet du Directeur de l'Intérieur, à l'adjudication sur soumissions cachetées de l'entreprise du transport, par bateaux à voiles ou à vapeur, de la correspondance, du personnel et du matériel, pendant les années 1884 et 1885, entre :

- 1<sup>o</sup> Papeete, Rotoava, Taiohaë et retour à Papeete ;
- 2<sup>o</sup> Papeete, Tubuai, Rapa, Mangareva, Anaa et retour à Papeete ;
- 3<sup>o</sup> Papeete et Moorea, et vice versa.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de la Direction de l'Intérieur tous les jours, le dimanche excepté, de huit heures à dix heures du matin et de deux heures à quatre heures de l'après-midi.

#### Départ du courrier.

Le brig-goélette *Tahiti* partira samedi prochain 13 octobre pour transporter la correspondance à San Francisco.  
 Les sacs seront fermés le même jour à 8 heures du matin.

#### Situation de la Caisse agricole au 1<sup>er</sup> octobre 1882.

ACTIF.	F.		C.	
	F.	C.	F.	C.
Tresor colonial	85,765	00		
Coton — Achats	1,562	00		
Service Local	571	55		
Prêts hypothécaires	98,728	32		
Intérêts sur prêts hypothécaires	2,913	17		
Immeuble qui de l'Urata	30,183	90		
Terres en possession	13,565	00		
Mobilier	1,475	00		
Déficits sur les avances	3,207	77		
Prêts non hypothécaires	2,010	00		
Intérêts sur prêts non hypothécaires	18	72		
Tubua a Oopa	1,113	35		
Société française d'Amazone	19,110	02		
Chargement du <i>Theodore Ducos</i>	51,333	55		
Id. du <i>Sumroo</i>	127,282	64		
Id. du <i>Buffon</i>	52,492	14		
Id. du <i>Theodore Ducos</i> (2 <sup>e</sup> )	19,066	89		
Caisse	141,814	99		
Immeuble rue de la Cathédrale	12,000	00		
Mignoux	1,252	29		
H. Langomazino	100	65		
A. Bonet	150	00		
John Trott	2,000	00		
Frais à coton	173	00		
Prêts sur signatures	19,650	00		
Prêts sur marchandises	750	00		
Immeuble rue de la Mission	35,093	09		
Immigration S/C/C	37,018	30		
Total de l'actif	769,446	80	763,446	80
PASSIF.				
Bons hypothécaires	60,875	00		
Bons de caisse	132,950	00		
Complément des avances	451	49		
Emm. Lotz S/C/C	109,800	00		
Dépôts en numéraire	181,660	03		
Caisse d'épargne	31	37		
Robin et Marling	1,915	74		
Dépôts provisoires	8,745	00		
Total du passif	529,766	63	529,766	63
Capital ou balance en faveur de la Caisse			239,680	17

Certifié conforme aux écritures : Le secrétaire-trésorier,  
 DRAPEAU.

Vu : Le Directeur de l'Intérieur, président du comité directeur,  
 GERVILLE-REACHE.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Les affaires qui doivent être appelées devant la Haute-Cour tahitienne aux dates suivantes.

Te mau ohia e rave hia e te Haava rau rahi tahiti i te mau mahana i faaite hia i muri nei.

Dates.	Noms des parties.	Noms des terres en litige.
Te mahana.	Te loa e faa mau maro.	Te loa e te mau fenua e maro hia.
5 novembre 1883, à 10 heures 8 à 10 heures 15 le poulpi.	Faavae a Tavi, i te fenua no te taiti ra no Tienu, e te i Paa, e o Erere e Abamae v., e te i Paa.	No te fenua ra o Vailea, te vai i Paa.
4 novembre 1883, à 10 heures 8 à 10 heures 15 le poulpi.	Telataia a Poni v., o te i Paa, e o Miti a Teuani I., e te i Vaaitia.	No te fenua a Fareaha, te vai i Taaitia.
12 novembre 1883, à 10 heures 8 à 10 heures 15 le poulpi.	Faanoi à Valpa v., i te vaiaha no te taiti ra no Teira e Manuhome, e te i Paa, e o Mawari e Teborari I., e te i Mahia.	No na peho fet ra o Teypa, Maririhi, Baiicoua e o Fareaha, te vai au te Mahia.
12 novembre 1883, à 10 heures 8 à 10 heures 15 le poulpi.	Taritari a Vekahia I., e te i Paa, e o Mawari e Teborari I., e te i Mahia.	No na peho fet ra o Maririhi, Teypa, Fareaha e o Baiicoua, te vai au te Mahia.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 11 octobre 1883.

M. le Commissaire de la marine Morau, nommé Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie par décret du 20 avril 1883, est arrivé dans la colonie le 8 du courant et est entré immédiatement en fonctions.

Sa réception a eu lieu conformément aux règlements, et le service lui a été remis par M. le capitaine du vaisseau Dorlodot des Essars, relevé de ses hautes fonctions sur sa demande, et qui embarquera samedi prochain sur le transport *Vire* à l'effet de se rendre en Nouvelle-Calédonie, où il prendra le paquebot des Messageries Maritimes pour effectuer son retour en France.

Nous recevons à l'instant la communication suivante :

Le trois-mâts anglais *Owchingo*, venant de Newcastle (Australie), chargé de charbon, et se rendant à Wilmington (Californie), a courlé le 5 septembre dernier en vue de Rapa.

Un moment du naufrage, ce navire avait 23 jours de mer, dont 3 jours seulement de beau temps.

Le sinistre a été occasionné par une voie d'eau que le capitaine et l'équipage semblent avoir combattue avec énergie, mais dont ils n'ont malheureusement pu se rendre maîtres.

Les naufragés ont été recueillis par le gendarme et les indigènes de Rapa.

L'avis de la *Volage*, de passage en cette île, les a embarqués à son bord pour les conduire à Tahiti, où ils sont arrivés hier.

Les Négociants français à l'étranger.

La chambre de commerce de Saint-Quentin vient de transmettre au ministre du commerce une de ses délibérations par laquelle elle demande la création de primes au profit de lauréats des écoles supérieures de commerce qui se destinent au commerce d'exportation, et qui consentiraient à séjourner pendant quelques années dans les contrées lointaines.

Voici, d'ailleurs, les considérants qui précèdent la délibération prise par cette chambre :

« Considérant que, depuis plusieurs années, nos exportations, après avoir suivi, pendant trente ans, une marche ascensionnelle, sont restées stationnaires et tendent à diminuer ;

« Considérant que, pour remédier à cet état de choses, il importe de rechercher, par tous les moyens, l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux pour l'écoulement de nos produits manufacturés ;

« Considérant que mieux la France sera représentée au point de vue commercial dans les pays lointains, plus nos relations d'affaires avec ces pays tendront à augmenter ;

« Considérant qu'à ces points de vue la mesure proposée ne peut que favoriser le développement de notre commerce et de notre industrie, etc. »

Ce que demande la chambre de commerce de Saint-Quentin, lisons-nous dans le *Journal du Havre*, se pratique déjà, avec beaucoup de succès, en Belgique.

Le gouvernement belge, en effet, accorde une bourse à chacun des trois ou quatre élèves sortis les premiers de l'Institut commercial d'Anvers. Cette bourse est destinée à faciliter à ces jeunes gens un voyage et un séjour de trois ou quatre ans dans les pays étrangers, et autant que possible, dans les pays encore pen connus du commerce belge.

Il est rare qu'après ce temps de séjour ces jeunes gens ne soient pas établis à leur compte, ou ne se soient pas engagés dans quelque grande maison de commerce. Ceux qui n'ont point formé d'établissement, ou ne sont point associés, entrent dans la carrière consulaire, et font d'excellents agents. On cite parmi les meilleurs consuls généraux de la Belgique dans les pays d'Orient un nombre assez considérable d'élèves de l'Institut commercial d'Anvers.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.)

FRANCE.

Paris, 12 août. — Aujourd'hui ont eu lieu, dans tous les départements, les élections pour le renouvellement des conseils généraux. Dans soixante et onze circonscriptions la majorité est républicaine; elle est conservatrice dans vingt-trois. Un deuxième tour de scrutin est nécessaire dans dix-sept circonscriptions. Ce résultat est favorable au parti républicain.

Paris, 13 août. — Les résultats connus des élections pour le renouvellement des conseils généraux qui ont eu lieu hier, donnent soixante-trois sièges nouveaux au parti républicain.

Paris, 14 août. — Les derniers résultats connus des élections de dimanche pour le renouvellement des conseils généraux, accusent une augmentation d'une centaine de sièges en faveur de la République. C'est surtout dans les arrondissements jusqu'ici réactionnaires que le triomphe est le plus notable.

Paris, 15 août. — Les républicains ont maintenant la majorité au conseil général dans soixante-dix-huit départements, y compris la Corse et le Morbihan.

MADAGASCAR.

Paris, 14 août. — Le contre-amiral Galibert est appelé au commandement de l'expédition de Madagascar, en remplacement du contre-amiral Pierre, dont la démission est acceptée.

Paris, 21 août. — Le contre-amiral Galibert ira rejoindre l'amiral Pierre à la Réunion, d'où il se rendra à Tamatave et rouvrira les négociations avec les Hovas. Il insistera sur la reconnaissance du protectorat français s'étendant sur toute la partie nord-ouest de l'île; sur le retrait de la loi relative à la saisie des terres; et demandera une indemnité de 1 million de francs. Cette dernière clause pourra être écartée si les Hovas acceptent les deux premières.

Londres, 23 août. — Au cours de la dernière séance de la Chambre des Communes, M. Northcote a attaqué la politique du gouvernement et l'a accusé de dissimuler les faits qui se passent à Madagascar. Gladstone a répondu qu'il ne s'y passait absolument rien qui soit de nature à troubler les relations cordiales existant entre l'Angleterre et la France.

Paris, 25 août. — Le gouvernement a reçu de l'amiral Pierre, commandant l'expédition de Madagascar, une dépêche lui annonçant que M. Shaw, missionnaire anglais, a été remis en liberté.

Londres, 1<sup>er</sup> septembre. — Par le steamer *Taymouth Castle*, parti de Tamatave le 9 août, sont arrivés à Darben un certain nombre de sujets anglais parmi lesquels se trouvait M. Shaw, missionnaire, qui avait été arrêté par les Français. M. Shaw se plaint amèrement d'avoir été empêché de communiquer avec les navires anglais qui se trouvaient dans le port de Tamatave.

ANNAM — TONKIN.

Paris, 16 août. — L'amiral Courbet, commandant l'escadre française de Cochinchine, a déjà commencé les opérations contre la ville de Hué en bloquant Fouan-An, située à l'embouchure du fleuve. L'amiral a le projet de débarquer des troupes qui agiront

de concert avec les canonnières. Il est probable que la capitale sera capturée avant le soir pour le 20 août.

Paris, 29 août. — Une dépêche de Saigon arrivée aujourd'hui au ministère de la marine annonce qu'après une brillante attaque par terre, les troupes françaises ont capturé les forts et les batteries qui défendaient l'embouchure de la rivière de Hué. Les opérations ont eu lieu les 18, 19 et 20 août; 700 Annamites ont été tués pendant l'engagement. Les seules pertes subies par les Français se bornent à quelques hommes blessés. Ce dernier succès a répandu la plus vive inquiétude à la cour de Hué.

New-York, 26 août. — On lit dans une dépêche de Londres : « Les dépêches du Tonkin confirment les précédents rapports qui annonçaient la prise de Hué, capitale de l'Annam, par les Français. L'attaque, commencée il y a huit jours, a été admirablement conduite. Elle a eu lieu simultanément par les canonnières et par les troupes de débarquement, ces dernières sous le commandement du général Bouët en personne. C'est le *Lynx*, bientôt suivi de la *Viper*, leur artillerie démantelait les forts et les batteries qui en défendaient l'entrée. Le premier jour, les troupes débarquées se bornèrent à repousser les avant-postes ennemis. Le dimanche 19 août, l'attaque fut générale. Après cinq heures d'un combat acharné, les Pavillons-Noirs étaient en pleine déroute. Les Annamites ont eu 4,300 hommes hors de combat. Les pertes éprouvées par les Français sont très-légères. On décida l'attaque de Hué pour le lendemain. En effet au point du jour, les canonnières et les batteries ouvrirent le feu. Un peu avant deux heures après-midi, à l'exception d'une demi-tourelle de pièces, l'artillerie annamite était réduite au silence, et les Pavillons-Noirs, en se répandant dans la ville, y jetaient la panique. Pendant environ trois heures, la *Viper* bombardait Hué. Ses bombes mirent le feu à des magasins de poudre qui firent explosion en tuant un grand nombre d'habitants. L'incendie, active par une forte brise, se propagea rapidement, et les Annamites eurent un moment à craindre une conflagration générale. Les canonnières ayant cessé le feu, les troupes reçurent l'ordre de marcher en avant, et l'infanterie donna immédiatement l'assaut en bouculant tout ce qui se trouvait sur son passage. On évalua les pertes des Annamites à environ 700 tués, sans compter un grand nombre de blessés. Les pertes des Français sont insignifiantes. Quelques soldats seulement ont reçu des blessures légères. La cour annamite est consternée. Il est probable qu'elle acceptera toutes les conditions que vont lui imposer les Français. M. Harmand, commissaire civil, remettra aux Annamites l'ultimatum du Gouvernement de la République. Dans le cas où ceux-ci le repousseraient, tous les ports de l'empire d'Annam seront immédiatement soumis au blocus le plus rigoureux. »

Paris, 27 août. — Le *Temps* a reçu de Cochinchine une dépêche lui annonçant que le 23 août l'empereur d'Annam a reçu M. Harmand, commissaire civil de la République. L'empereur est décidé à capituler. L'Annam paiera les frais de la guerre. En attendant ce paiement les Français occuperont les forts qui défendent l'entrée du fleuve de Hué. Les troupes annamites du Tonkin seront mises à la disposition du général Bouët, commandant en chef de l'expédition.

Paris, 29 août. — L'amiral Peyron, ministre de la marine, a reçu une dépêche du gouverneur de la Cochinchine lui annonçant que M. Harmand est revenu à Saigon porteur du traité de paix conclu entre la France et l'Annam, traité signé à Hué le 25 août. Le traité stipule l'exercice du protectorat français sur toute l'étendue du territoire annamite et l'annexion définitive de Dentou (?) à la Cochinchine. De son côté la France se chargera de l'expulsion des Pavillons-Noirs et d'assurer la sécurité des transactions commerciales.

Paris, 30 août. — Le traité de paix conclu avec l'Annam accorde à la France le droit d'avoir des Résidents dans toutes les principales villes du Tonkin, lesquels seront accompagnés d'un certain nombre de troupes françaises. La France pourra construire des forts sur les bords du fleuve Rouge. Le ministre français résidant à Hué jouira du privilège. Le ministre français résidant à Hué jouira du privilège, autrefois refusé, d'assister aux audiences particulières du souverain de la Cochinchine. La monnaie chinoise sera cours dans toute l'étendue du territoire annamite. La douane et le mode de perception des impôts seront réorganisés dans des conférences auxquelles assistera le ministre français. Les Annamites ayant demandé la réinstallation à Hué de la légation de France, M. Champaux vient d'être nommé chargé d'affaires. Des décorations et des présents pour le roi et pour ses ministres seront prochainement envoyés à Hué. Le blocus entre l'île de Hong et Hak-

long sera maintenu provisoirement. M. Harmand, commissaire civil au Tonkin, négociateur du traité conclu avec l'Annam, est nommé officier de la Légion d'honneur. — Un câble sera posé entre Saigon et Hanoi. — L'amiral Meyer, commandant en chef de la division navale des mers de Chine, a reçu l'ordre formel de s'emparer, même par la force, de tout bâtiment chinois chargé d'armes ou de troupes. En cas de rupture avec la Chine, l'amiral a également l'ordre d'attaquer immédiatement Canton, ainsi que tous les autres ports chinois.

Paris, 1<sup>er</sup> septembre. — Une dépêche de Hué dit que le roi d'Annam ne fait aucune tentative pour correspondre directement avec l'empereur de Chine.

Londres, 1<sup>er</sup> septembre. — D'après une dépêche de Hongkong, l'inquiétude règne au Tonkin, et les mouvements de troupes chinoises continuent. L'amiral Courbet apporte la plus grande vigilance et correspond continuellement avec l'ambassadeur français en résidence à Pékin. Une dépêche de Hanoi dit que les Chinois sont très-arrogants et que la prise de Hué ne les affecte nullement.

## JAVA.

Londres, 30 août. — Une dépêche de Batavia annonce que dans le détroit de Sunda la navigation est dangereuse. De nouvelles îles se sont soulevées au-dessus du niveau de la mer, et les côtes n'offrent plus aucune sécurité. Le gouvernement va faire procéder à de nouveaux sondages dans le fond du détroit.

## CANAL DE PANAMA.

Panama, 31 août. — Les travaux du canal de Panama sont poussés activement. Plus de 10,000 ouvriers y sont occupés en ce moment. L'état sanitaire est satisfaisant. Il est probable que le canal sera entièrement achevé dans cinq ans.

## ESPAGNE.

Berlin, 12 août. — Une dépêche de San Ildefonso annonce que l'insurrection espagnole est réprimée. Une partie des insurgés se sont réfugiés en France. Les autres ont fait leur soumission. L'Espagne est tranquille.

Londres, 15 août. — On lit dans une dépêche de Madrid : « Le gouvernement espagnol a renforcé la gendarmerie stationnée sur la frontière de France. Le consul espagnol de Perpignan télégraphie que les insurgés sont passés au-delà de la Loire. »

Madrid, 18 août. — De nouveaux désordres ont éclaté dans les environs de Leo de Urgel. Le roi est parti pour Valence. A son départ la population l'a chaudement acclamé. Le gouvernement a demandé à la France l'expulsion de Ruiz Zorilla.

Madrid, 21 août. — Le roi est arrivé à Barcelone, où la population l'a chaudement acclamé. A Madrid on a arrêté cinq officiers subalternes. Les organes du gouvernement reconnaissent qu'une crise ministérielle pourrait bien arriver.

Madrid, 29 août. — Le président du conseil a remis au roi la démission des ministres. Le roi prétend qu'il est inutile de hâter la crise et en remet la solution jusqu'à son retour de Coruna.

## MORT DU COMTE DE CHAMBORD.

Vienne, 14 août. — Une dépêche de Frohsdorff annonce que le comte de Chambord est aux prises avec la mort.

Frohsdorff, 24 août. — Le comte de Chambord est mort ce matin à 7 h. 10. Le comte de Bardi lui a fermé les yeux. Les restes mortels du comte de Chambord restèrent déposés dans la chambre mortuaire jusqu'après l'autopsie, à la suite de laquelle ils seront exposés dans le grand salon du château. — La mort a été causée par un cancer de l'estomac, par des ulcères, par l'atrophie des reins et par un dérangement des vaisseaux sanguins. Le comte et la comtesse de Bardi, le duc et la duchesse de Madrid assistaient aux derniers moments du comte de Chambord.

Londres, 25 août. — Aux derniers moments le comte de Chambord a beaucoup souffert, mais il a conservé toute sa force d'âme jusqu'à la fin. La comtesse ayant perdu connaissance, on dut la porter hors de la chambre du malade. A trois heures les amis du comte ont été admis dans la chambre mortuaire. Tous étaient profondément émus.

Frohsdorff, 25 août. — Le corps du comte de Chambord est vêtu de vêtements de cérémonie. Il porte le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit, institué par Henri III. Ses mains sont croisées sur sa poitrine. Dans l'une d'elles on a placé un crucifix. Plusieurs cierges brûlent à la tête du lit. Le comte de Chambord ayant joué en Autriche de droits extra-territoriaux, la lecture de son testament aura lieu en présence du premier chambellan de l'empereur François-

Pendant toute la journée d'hier la famille n'a cessé de recevoir des télégrammes de condoléance.

Vienne, 27 août. — Le corps du comte de Chambord est embaumé. Ses funérailles auront lieu le 3 septembre. Le cercueil sera en verre. La Presse dit que le testament du comte de Chambord, ouvert vendredi, ne contient aucun vœu politique. Les funérailles du comte de Chambord seront l'occasion d'une grande manifestation légitimiste. Tous les membres des familles Bourbon et d'Orléans y assisteront.

Frohndorf, 29 août. — Sur la plaque posée sur le cercueil du comte de Chambord on lit l'inscription suivante : « Henry V, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. »

Londres, 1<sup>er</sup> septembre. — La reine Victoria a envoyé un magnifique bouquet de mugnets et roses blanches, par être placé sur le cercueil du comte de Chambord.

Vienne, 1<sup>er</sup> septembre. — L'empereur d'Autriche a reçu hier les princes de la famille d'Orléans. Trois mille Français sont déjà arrivés à Goritz pour assister aux funérailles du comte de Chambord.

Frohndorf, 1<sup>er</sup> septembre. — Le cardinal Vanutelli, nonce pontifical à Vienne, a consacré les restes du comte de Chambord, en présence du représentant de l'empereur d'Autriche et d'un certain nombre de membres du parti légitimiste.

Saint-Petersbourg, 1<sup>er</sup> septembre. — Par respect pour la mémoire du comte de Chambord, la cour de Russie prend le deuil pour cinq jours.

LES BAINS DE MER.

Le bain de mer est un bain froid d'une nature particulière, ou plutôt une véritable douche froide; car les bains très-rapides, d'une durée de quelques minutes, permettant à une réaction franche de s'établir aussitôt, sont les bains de mer, dont les bénéfices hydrothérapiques sont les plus certains. L'eau de mer peut, en outre, être considérée comme une eau minérale des plus énergiques, chlorurée-sodique forte, adhérente à la fois et reconstituante; c'est-à-dire profondément modificatrice; tel est surtout l'action des bains de mer prolongés, où la natation joue également un rôle important.

Enfin l'air vivifiant de la mer, « cette grande nourricière » (Michelet), et les émotions morales déterminées par son spectacle agissent puissamment sur l'organisme, ainsi que le changement des conditions climatologiques.

La mer a été considérée à juste titre comme le naturel spécifique contre la cachexie urbaine, la « malaria des villes ». Sous sa bienfaisante influence, la nutrition compromise ne tarde pas à s'améliorer; l'illustre Laënnec, après-avoir étudié l'action réparatrice de l'air marin sur la toux sèche des bronches, allait jusqu'à envisager la mer comme capable d'enrayer l'implacable phthisie.

La température de l'eau de mer varie l'été entre 15° et 20°; grâce à sa composition chimique, l'eau de mer (on le voit) ne suit point les oscillations météoriques. La proportion de sel dissous est, d'ailleurs, variable.

Si l'on veut éviter les frissons et les maux de tête, il faut se jeter à l'eau, la tête la première, ne rester au bain que cinq minutes au maximum, et prendre, au sortir de l'eau, un bon feu de pieds chaud.

Il faut emporter à la mer des vêtements chauds, et éviter de loger près de la plage; car, à réverbération du soleil sur le sable prédispose aux ophtalmies. Pour la même raison, il ne faut pas regarder trop longtemps les vagues. Enfin il faut éviter, sous l'aiguillon d'un appétit vivement réveillé, de manger trop de poisson, mollusques et crustacés; cette recommandation s'applique surtout aux personnes hépatiques et disposées à l'eczéma.

Scotteten attribuit l'action des bains de mer à des phénomènes de nature électro-magnétique; il expliquait ainsi leurs effets d'excitation dans les paralysies, et l'irritation nerveuse qu'ils causent fréquemment chez les frères organiques féminins. Cette irritation, accompagnée de névralgies, constipation et brisement de forces, nécessite souvent la suspension des pratiques balnéaires et l'administration de drogues antispasmodiques.

Les bains de mer sont dangereux chez les sujets irritables et chez ceux dont la réaction sanguine est vive. La prédisposition aux congestions, à l'apoplexie, aux vertiges, aux hémorrhagies internes (crachements et vomissements de sang, pertes utérines, etc.); les variétés d'asthme et de maladies de poitrine à tendance congestive; enfin et par dessus tout, les maladies du cœur et des gros vaisseaux : telles sont les autres contre-indications générales. Il faut

interdire les bains de mer à ceux qui souffrent ou ont souffert de maladies d'oreilles, ainsi qu'aux-sujets fébriles, ou porteurs de maladies cutanées aiguës.

Faut-il baigner les tout petits enfants? Généralement jusqu'à sept ou huit ans, nous ne le conseillons pas. Les petits enfants supportent mal la balnéation. Cependant les bébés peu nerveux peuvent être plongés quelques secondes dans la mer; une minute suffit pour un enfant de trois ans.

Pour des raisons analogues, les vieillards feront bien de s'abstenir des bains de mer. Il faut éviter avec soin, dans l'âge avancé, toute excitation vive. « Le vieillard doit modérer l'intensité de sa vie, s'il veut en augmenter la durée, » a dit excellemment Réveille-Parise. Les bains de mer chauds eux-mêmes sont mauvais dans l'âge avancé, surtout lorsque les vieillards souffrent de la vessie (fait fréquent et pour ainsi dire normal chez eux). Après quelques bains, l'irritation vésicale augmente et les urines deviennent sanguinolentes. Les bains de mer chauds sont au contraire une précieuse ressource pour les enfants obèses, scrofuleux, rhumatisants, coxalgiques ou atteints de tumeurs blanches. On peut les conseiller avec succès aux diabétiques et albuminuriques. Ils s'appliquent fort bien aux femmes grosses, qui peuvent sans danger se baigner dans la mer.

Michelet a insisté avec autant de poésie que de raison sur l'utile action du climat maritime pour l'enfant des villes, « qu'il faut faire païsser de ce milieu funeste, ôter à l'homme, redonner à la nature, qui lui fait aspirer la vie dans les souffles de la mer. » La pratique très-établie des bains de sable (l'arénation de notre grand Gaëlien) est très-répandue dans certains ports, surtout méditerranéens; elle rend à la population enfantine de signalés services, notamment dans les maladies articulaires chroniques, vices croisés du médecin et du chirurgien.

D<sup>r</sup> E. MENIN.

NOUVELLES DIVERSES.

Le canon multicharge Lyman-Haskell, qui était en construction depuis deux ans dans l'arsenal de Scott, à Hading, Pennsylvanie, vient d'être achevé et doit être expédié à New-York. On lui sera envoyé à Sandy Hook et soumis à des essais en présence d'officiers de terre et de mer. Ce canon mesure 25 pieds de long et pèse 25 tonnes. Il recevra quatre charges de poudre, représentant un peu plus de cent livres; et au dire de l'inventeur, M. Haskell, le projectile par lui lancé perçera aisément une plaque de fer de 24 pouces d'épaisseur à des distances de 12 et 15 milles. Une compagnie s'est organisée au capital de 10 millions de dollars pour la fabrication des canons de ce type. Ils reçoivent, comme il a été dit, quatre charges de poudre, dont une, de 18 livres, placée dans la culasse, et les trois autres, de 28 livres chacune, dans autant de « poches » percées sous le canon. Il paraît que par ce mode de chargement la force de la poudre se concentre graduellement sur le projectile et lui imprime une vélocité extraordinaire.

— Dernièrement on a fait le relevé général de la production des métaux précieux du monde entier pendant l'année 1882. Il s'élève à 118 millions de dollars pour l'or et à 94 millions de dollars pour l'argent. Ce que généralement on ne sait pas, c'est que la Russie est le troisième grand producteur d'or. Pendant cette même année la Russie en a produit pour 30 millions de dollars, soit 21 millions 400,000 dollars de moins que les Etats-Unis, et 2 millions de moins que l'Australie. Ce sont les Etats-Unis qui produisent le plus d'argent. En 1882, ils en ont extrait pour 46 millions 950,000 dollars. L'Australie, bien qu'au deuxième rang pour la production de l'or, fournit très peu d'argent. C'est le contraire qui arrive au Mexique, lequel fournit peu d'or. Par leur production à peu près égale d'or et d'argent, les Etats-Unis sont aussi les seuls où ces deux métaux se trouvent en grande abondance.

— Un fait sans précédent vient de se produire au Foreign Office. Le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Granville, vient de tancer ses subordonnés, ambassadeurs et consuls, au sujet de leur style épistolaire, de leurs barbarismes et de leurs fautes d'orthographe, et ce n'est pas au moyen d'une lettre confidentielle, mais par une circulaire rendue publique. « Vous vous relâchez, dit en substance ce singulier document. Ayez donc soin d'écrire l'anglais un peu plus purement. » Et lord Granville, empoignant la feuille du magistrat, signale à Leurs Excellences toute une série de fautes relevées dans les documents qui ont servi à former les derniers Livres Bleus. Plusieurs diplomates se sont fâchés tout rouge et ont menacé de donner leur démission.

**Gratuité des successions vacantes.**

Il sera procédé le dimanche 13 octobre 1883, à midi, au domicile de son sieur Eugène Vesque, au lieu dit Alivavao, district de Paea, à la vente au enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que :

- Harles — Pendule — Romaine — Outils divers — Meule — Fusil — Revolver — Voiture à deux roues — Bronzette — Armoire — Table — Etc., etc.;

Et un troupeau composé de—  
10 têtes de bœufs et vaches et de 30 porcs —

Le tout dépendant de la succession vacante dudit sieur Eugène Vesque. Les prix d'adjudication, augmentés de 6 p. 0/0 pour tous frais, seront payés comptant, immédiatement après la vente et avant toute livraison. Nulle enchère au-dessous de 1 franc ne sera admise, et il n'y sera reçu aucune réclamation après la vente.

Notice is hereby given that on the 14th of October instant, and at the residence of late Eugène Vesque, place called Alivavao, in the district of Paea, the following goods will be sold by public auction :

- Garments — Clock — Weighing scale — Sundry tools — Grinding stone — Gun — Revolver — A two wheels car — A wheel-barrow — Armoire — Table — Etc., etc.;

And a flock including —  
10 heads of cattle and 30 pigs —

Such goods part of the vacant estate of said late Eugène Vesque. Prices of sale, with 6 p. 0/0 for all expenses, to be paid before delivery immediately after sale. No bid under 1 franc to be admitted, or either any complaint after sale.

2-2

**MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE.**

Du mercredi 3 au mardi 9 octobre inclus 1883.

**NATIVE DE GUERRE ENTRÉ.**

5 octobre: Croiseur à vapeur français *Lutinier*, commandé par M. Chateauminois, capitaine de frégate, ven. de Tonga Vavao en 22 jours.

**NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.**

- 1 octobre: Goël. allemande *Atalante*, cap. Engelle, ven. de Hushine en 2 jours; 8 passag., M. Shaw, chilien, et 7 indigènes.
- 1 octobre: Goël. française *Gustav*, cap. Fuldner, ven. de Rarotonga en 7 jours.
- 1 octobre: Goël. française *Homonioa*, cap. Arnaud, ven. des Marquises en 7 jours; 7 passag., M. Callet, français, et 6 indigènes.
- 1 octobre: Brig-goël. américain *Tahiti*, cap. Turner, ven. de San Francisco en 35 jours, apportant le courrier; 12 passag., MM. Moran, Gouverneur, Duplessis, aide de camp; M. Chapman et sa demoiselle, MM. Fowler, Wallace, Taylor, américains, pl<sup>m</sup> Flocton, anglaise, M. et M<sup>m</sup> Branschrig, MM. Choudon et Moore, français.
- 1 octobre: Goël. française *Tamota*, cap. Peters, ven. de Makatea en 36 heures; 11 passag., MM. McLean et Virihoia, français, et 9 indigènes.

**NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.**

- 10 octobre: Goël. française *Custav*, cap. Fuldner, all. à Raïatea.
- 9 octobre: Goël. allemande *Atalante*, cap. Engelle, all. à Raïatea; 5 passag., M. Shaw, chilien, et 4 indigènes.
- 9 octobre: Goël. de Rurutu *Faïto*, patron Tianoa, all. à Tubuai; 11 passag., M. Mervin, américain, et 10 indigènes.

**BÂTIMENTS SUR RADE DE GUERRE.**

- 3 juillet: Goël. de la station locale *Aorai*, 29 h. d'équipage, commandée par M. Salais, lieutenant de vaisseau.
- 15 juillet: Cuirassé de station française *Montcalm*, commandé par M. Gallini, capitaine de vaisseau, porteur du pavillon de M. le contre-amiral Landolle, commandant en chef la division navale de Pacifique.
- 1 août: Transport-avis français *Viry*, commandé par M. de Lesguern, lieutenant de vaisseau.
- 1 septembre: Goël. locale *Orohena*, commandée par M. Robin, lieutenant de vaisseau.
- 8 octobre: Croiseur français *Lutinier*, commandé par M. Chateauminois, capitaine de frégate.

**DE COMMERCE.**

- 13 mai: Goël. française *Margueritienne*, de 100 ton., cap. Hansen.
- 21 mai: Côte française *Elae*, de 44 ton., cap. Bertaud.
- 12 septembre: Brig français *Tawera*, de 241 ton., cap. Sweet.
- 1 septembre: Goël. française *Stella*, de 64 ton., cap. Trephin.
- 20 septembre: Côte française *Aïles*, de 23 ton., cap. Bertaud.
- 1<sup>er</sup> octobre: Goël. américaine *Dolly*, de 42 ton., cap. Higgins.
- 3 octobre: Goël. française *Hammonia*, cap. Arnaud.
- 8 octobre: Brig-goël. américain *Tahiti*, cap. Turner.
- 8 octobre: Goël. française *Tamota*, de 43 ton., cap. Peters.

**CHAPELLE PROTESTANTE.**

Les services religieux de la chapelle de la rue des Beaux-Arts seront, à partir de dimanche prochain, célébrés à trois heures et demie de l'après-midi, au lieu de sept heures du soir.

204

**FANFARE LOCALE**

PROGRAMME des morceaux qui seront joués sur la Place du Gouvernement le 11 octobre 1883 (si le temps le permet).

- Vallant ..... Allegro .....
- Dresse des Eaux ..... Courant ..... Tilland.
- Trapeze ..... Polka .....
- Catrina ..... Valse ..... Boisson.
- Emancipé ..... Quadrille .....

**LA MODE DE PARIS**

ET SON ÉDITION BI-MENSUELLE

**LA MODE UNIVERSELLE**

Ces journaux, exclusivement français, sont la plus exacte expression de notre goût national. Il suffit d'un simple examen pour faire écarter l'élégante supériorité de nos modes.

Un numéro spécimen sera envoyé gratuitement par l'ADMINISTRATEUR 25, rue de Lille, Paris, aux personnes qui en feront la demande.

**ANNONCES**

**Le sieur Teoupo a Maïati,** propriétaire, demeurant à Pajara, demande à faire inscrire qu'il son non la terre Otaïfo, sis au sous-district de Ariiri, district de Pajara, et non inscrite. 202

**Te auï mai nei te taïta ra o** Teoupo a Maïati, e fatu fena, e tia i Pajara, i te tomie i tonā iā e te fena ra o Otaïfo, e vai i te matai-na-iti ra o Ariiri, i te matai-na-ra o Pajara, aore i tomie hia.

**Le sieur Tere a Patia, chef de** Mataïa et y demeurant, demande à faire inscrire en son nom les terres Tevaro, Maratapuoro, Teuuruivoro et Tepu, et les vallées (peha) Tearamaïoa, l'Abunire, Tearama et l'Pelomoe, sis au sous-district de Maras, district de Paea, inscrites au nom de sieur Tematitapo a Hoata, son frère, décédé. 203

**Te auï mai nei te taïta ra o** Tere a Patia, tavana no Mataïa e e tia 'loa i reira, i te-tomie i tonā iā e i te mā-fenua ra o Tevaro, Maratapuoro, Teuuruivoro e o Tepu, e i na pēhō ra o Tearamaïoa, Palumiro, Tearama e o Pelomoe, e vai anā i te matai-na-iti ra o Maras, i te matai-na-ra o Paea, teti tomie hia i te toa o te taïta ra o Tematitapo a Hoata, tonā tana, i pōhe aeni.

**Le sieur Tutemehauri a Maïati,** propriétaire, demeurant à Punaauia, es! dans l'intention de vendre au sieur Henry Deligny la terre Teputahono, sis au district de Punaauia, et l'inscrite au nom de Maïto a Tuarii, décédé. 203

**Te toa nei te taïta ra o Tu-**temehauri a Matau, e fatu fena, e tia i Punaauia, i te hoo atu na te taïta ra o Henry Deligny i te fenua ra o Teputahono, e vai i te matai-na-ra o Punaauia, e teti tomie hia i te toa o Maïto a Tuarii, i pōhe aeni.

**DÉCLARATION**

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE TEAVARO-TEARAOA.

**Les dames Teuara a Taupipi,** épouse Hurumā a Haafi, et l'he a Itae, épouse Tane a Taura, déclarent être propriétaires de la terre Patos, sis à Teakarua, ont l'intention de la faire inscrire en leur nom, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 30 octobre 1877.

Signé — Papi hia : Teuara, Itae, Huchua, Tane.

**Te peritini o te apoa ra, teti mono i te tarana, TAVI a Orohoro.**

Par procuration dûment enregistrée à Papeete, n<sup>o</sup> 93 v. e<sup>o</sup> 4, le 12 septembre 1883. Le mandataire, T. MATI.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

Du 4 au 10 octobre 1883.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE			PLUIE dans les 24 heures	VENTS DOMINANTS
	Hauteur en mètres	Ouverture du bar	à 8 heures du matin	à 2 heures du jour	Moyenne de la journée		
4 oct.	761.0	0.1	21.9	25.6	23.4	23.0	Variable N O
5.....	762.0	0.1	21.3	27.5	21.9	24.2	S O
6.....	762.8	0.3	22.0	27.5	25.3	21.8	S O
7.....	763.1	0.2	22.3	26.6	24.5	23.9	S O
8.....	763.6	0.2	22.3	27.8	25.1	21.1	N E
9.....	761.5	0.5	22.6	28.9	25.7	24.9	N E
10.....	765.2	0.6	22.3	29.0	25.7	25.0	N O



PARTIE LITTÉRAIRE

HISTOIRE D'ALADDIN

E PARAU-NO ARATINI

TU TA LAMPE NERVIKILLEUSE.

OIA ROI ZE NŌRI HAERE HIA.

(Suite—Voir le dernier numéro.)

(O mairi ilo. — Aita i te haere i mairi i te.)

« Madame, reprit le fils du vizir, oserai-je vous demander à quel sujet vous me faites cette demande ? »

— Cela suffit, répartit la sultane; je n'en veux pas savoir davantage; vous êtes plus sage qu'elle. »

Les réjouissances continuèrent toute la journée dans le palais, et la sultane, qui n'abandonna pas la princesse, n'oublia rien pour lui inspirer la joie et pour lui faire prendre part aux diversissements qu'on lui donnait par toutes sortes de spectacles; mais elle était tellement frappée des idées de ce qui lui était arrivé la nuit, qu'il était aisé de voir qu'elle en était tout occupé. Le fils du grand-vizir n'était pas moins accablé de la mauvaise nuit qu'il avait passée; mais son ambition le fit dissimuler, et, à le voir, personne ne douta qu'il ne fût un époux très-heureux.

Aladdin, qui était bien informé de ce qui se passait au palais, ne douta pas que les nouveaux mariés ne dussent coucher encore ensemble, malgré la fâcheuse aventure qui leur était arrivée la nuit d'apparavant. Aladdin n'avait pas envie de les laisser en repos; ainsi, dès que la nuit fut un peu avancée, il eut recours à la lampe. Aussitôt le génie parut et fit à Aladdin le même compliment que les autres fois, en lui offrant son service. « Le fils du grand-vizir et la princesse Badroulboudour, lui dit Aladdin, doivent encore coucher ensemble cette nuit. Va, et du moment qu'ils seront couchés, apporte-moi le lit ici comme hier. »

Le génie servit Aladdin avec autant de fidélité et d'exactitude que le jour devant. Le fils du grand-vizir passa la nuit aussi froidement et aussi désagréablement qu'il avait déjà fait, et la princesse eut la même mortification d'avoir Aladdin pour com-

Paran mairi te hono'a oia hoi te tauvati a te faaterehau. « Eia'u arii vahine, e fia nei ia'u ia i ma'oe ia'u ia oe i te tomu i ma'oi ma'oi ia'oe ia'oe i te reira parau? » Ta'oatura te arii vahine: « Aitara ra, ua i te atara vau e, e hau e'a'e to oe parai i to'oa. » Pô maiti acera te reira mahana i te arcarea noa raa i roto i taua soraita, e to'ata arii vahine ra, o te rei oe i faareta'ue noa i taua polii arii ra, aore roa' tu'a i ma'oe noa'e ia'na te hoe mea i'i a'e no te faalupu raa' tu'a i te'oa'a i roto'a'i'a e te mau mea' toa e ananata'a oi to'na mana' i te mau ohiaa arcarea i faaita hia ma'ia'ia na roto i te hoe mau peu arcarea e rave rohi te huru; no te me'a'ra'ua rahi roa' to'na mana' o te peapea' i te mau mea i tupu mai i nia ia'na i taua pô ra, itea ohie noa hia lura i te hi'o raa, e aita roa' to'na mana' e maitai raa i taua mau mea ra. E peapea rahi ato'a hoi to te tamaiti a te faaterehau rahi, oia aore i taolo noa'e i taua pô ra; na huna maita' rei oia i te reira, no te mea ua noouou roa' oia i roto na'ia raa maita' e raa hi'o'atu ia'na ra, eia ra roa' tu'a i te mana' o te taata e le'a' noa'e i te hie raa, e un riro mau i oia e itae fana'o rahi roa. »

« No te mea ra' ua i te maitai o Aratini i te mau mea' toa e ravehia i te fare o te arii, mana'o ihora oia, e riro taua na taata faalupu api hia ra i te taoto faahuu, ma te haapao ero e te ino i tupu i nia hoi ia raa i te pô i mairi ra. Aita rā i tia ia Aratini i te vaiho hau noa ia raa: e no reira, i te huru posii raa e'a taua arii ra, rave maira oia i te mori. I reira ra, fā maira te tuputupu, mai te faaita mai ia Aratini i te mau parai maitaiti i matao hia e'a na ra e mai te tuu ato'a mai ia'na iho i roto i to'na rima no te haapao raa i ta'na ra mau faane raa. Ta'o atara o Aratini ia'na: « E taoto faahuu i to tamaiti a te faaterehau rahi raa o te tamahine a te arii i teieni pô. A haere, e ia ta raa na i nia i te ro'i ra, e afa'i mai oe i te ro'i'one ia'ua nei, mai ta oe i ta rave'i manahi ra. »

« Ua haapao maita te tuputupu i te mau parau ato'a ta Aratini i faane ia'ua, mai ta'na i rave i te lah'i pô ra. Ua faane noa hoi te tamaiti a te faaterehau rahi i taua arii ra, mai te to'eto'e e te au ero, mai te lah'i pô ato'a ra i te ore, e ua ino faahuu i hoi te tamahine a te arii i te hi'o' raa ia Aratini i te taoto raa mai i pihaiho ia'na, ma te o'e

pagnon de sa couche, le sabre posé entre elle et lui. Le génie, suivant les ordres d'Aladdin, revint le lendemain, remit l'époux auprès de son épouse, enleva le lit et le reporta dans la chambre du palais où il l'avait pris.

Le sultan, après la réception que la princesse Badroulboudour lui avait faite le jour précédent, inquiet de savoir comment elle aurait passé la seconde nuit et si elle lui ferait une réception pareille à celle qu'elle lui avait déjà faite, se rendit à sa chambre d'aussi bon matin pour en être éclairci. Le fils du grand-vizir, plus honteux et plus mortifié des mauvais succès de cette dernière nuit que de la première, à peine eut entendu venir le sultan qu'il se leva avec précipitation et se jeta dans la garde-robe.

Le sultan s'avança jusqu'à un lit de la princesse où lui dormant le bonjour, et après lui avoir fait les mêmes caresses que le jour de devant: « Hé bien, ma fille, lui dit-il, êtes-vous ce matin d'aussi mauvaise humeur que vous étiez hier? Me direz-vous comment vous avez passé la nuit? » La princesse garda le même silence, et le sultan s'aperçut qu'elle avait l'esprit beaucoup moins tranquille et qu'elle était plus abattue que la première fois. Il ne douta pas que quelque chose d'extraordinaire lui fût arrivé. Alors, irrité du mystère qu'elle lui en faisait: « Ma fille, lui dit-il, tout est collère et le sabre à la main, ou vous me direz ce que vous me enchez ou je vais vous couper la tête tout à l'heure. »

La princesse, plus effrayée du ton et de la menace du sultan offensé que de la vue du sabre nu, rompit enfin le silence: « Mon cher père et mon sultan, s'écria-t-elle les larmes aux yeux, je demande pardon à Votre Majesté si je l'ai offensée; l'espérance de sa bonté et de sa clémence qu'elle fera succéder à la compassion à la colère quand je lui aurai fait le récit fidèle du triste et pitoyable état où je me suis trouvée toute cette nuit et la nuit passée. »

i rotupu ia rana. Mai te au i te mau parau i faane hia mai te' e Aratini, hoi faahuu maira te tuputupu, ua poipoi a'e, vaiho atara i te taata i pihaiho i ta'na vahine, rave pa'ira i te ro'i' e taua na taata faalupu ato'a raa i nia iho, e afa'i faahou atara i te fare o te arii i roto i te pihai i rave hia mai ia'e na'ra. »

« Le sultan, après la réception que la princesse Badroulboudour lui avait faite le jour précédent, inquiet de savoir comment elle aurait passé la seconde nuit et si elle lui ferait une réception pareille à celle qu'elle lui avait déjà faite, se rendit à sa chambre d'aussi bon matin pour en être éclairci. Le fils du grand-vizir, plus honteux et plus mortifié des mauvais succès de cette dernière nuit que de la première, à peine eut entendu venir le sultan qu'il se leva avec précipitation et se jeta dans la garde-robe.

Le sultan s'avança jusqu'à un lit de la princesse où lui dormant le bonjour, et après lui avoir fait les mêmes caresses que le jour de devant: « Hé bien, ma fille, lui dit-il, êtes-vous ce matin d'aussi mauvaise humeur que vous étiez hier? Me direz-vous comment vous avez passé la nuit? » La princesse garda le même silence, et le sultan s'aperçut qu'elle avait l'esprit beaucoup moins tranquille et qu'elle était plus abattue que la première fois. Il ne douta pas que quelque chose d'extraordinaire lui fût arrivé. Alors, irrité du mystère qu'elle lui en faisait: « Ma fille, lui dit-il, tout est collère et le sabre à la main, ou vous me direz ce que vous me enchez ou je vais vous couper la tête tout à l'heure. »

« Ua haapao maita te tuputupu i te mau parau ato'a ta Aratini i faane ia'ua, mai ta'na i rave i te lah'i pô ra. Ua faane noa hoi te tamaiti a te faaterehau rahi i taua arii ra, mai te to'eto'e e te au ero, mai te lah'i pô ato'a ra i te ore, e ua ino faahuu i hoi te tamahine a te arii i te hi'o' raa ia Aratini i te taoto raa mai i pihaiho ia'na, ma te o'e

(La suite au prochain numéro.)

(Et te Pô'i maa nei te eni o au i (1883))